

ORCIÈRES LABELLEMONTAGNE

Espace Ecrins
05170 - ORCIÈRES
Tel. : 04 92 55 89 80 - Fax : 04 92 55 89 75
Email : admin.orcieres@labellemontagne.com
Capital 1975 000 € - RCS GAP 451 041 172 - NAF 4939 C
N° TVA Intracommunautaire FR09451 041172

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES TITRES DE TRANSPORTS DES REMONTÉES MECANIQUES 2011-2012



Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation de titres sont valables du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012.

GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des titres de transport de remontées mécaniques, titres donnant l'accès au domaine skiable d'Orcières 1850. Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France. La langue des documents contractuels est le Français.

ACHAT

L'acquisition d'un titre implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée le titulaire de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Il appartient au titulaire de s'informer sur les produits et les tarifs proposés (tarifs publics affichés aux points de vente de la société) et de sélectionner les plus avantageux pour lui. Le personnel ne peut être tenu pour responsable du choix du titulaire. Aucune réclamation ou remboursement ne sera possible après l'achat.

SUPPORT

Les titres sont délivrés sur des supports « FREE PASS » (cartes à puce rechargeables ou « keycard ») numérotés et sont accompagnés d'un ticket reçu reprenant les données essentielles de la transaction. Ce support d'un montant de 2 € est remboursable, s'il est restitué en bon état, auprès des Caisses de la société et chez certains commerçants de la station. Le remboursement du « FREE PASS » par courrier est accepté avec un minimum de 4 supports et 2€ de frais de gestion sera déduit du montant du remboursement.

Le chargement du titre aura lieu automatiquement lors du premier passage du client aux bornes d'entrée « mains libres » du domaine skiable d'Orcières 1850.

ATTENTION : Il est demandé au titulaire d'un titre de conserver le ticket reçu afin de pouvoir le porter à la connaissance la société en cas de perte ou de vol, où il sera OBLIGATOIRE.

TITRES

Toute personne désirant accéder aux installations des Remontées Mécaniques et du Palais des Sports doit être titulaire d'un titre. Le titre délivré est strictement personnel (excepté pour les cartes loisirs). Tout titre donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine skiable pour lequel il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit. Les secteurs de validité des titres sont définis sur la grille tarifaire et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux caisses de la société, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Le titre doit être conservé par son titulaire durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être présenté à tout agent assermenté de la société.

Le titre est réputé utilisé lors du premier passage aux bornes des Remontées Mécaniques. Il doit être consommé pendant la saison en cours, n'est ni repris ni échangé, comme tous les produits annexes. Seules les informations contenues dans la puce, telles que transcrites sur le ticket reçu et conservées par le logiciel de gestion font foi.

TRANSMISSION ET REVENTE INTERDITE

Pendant la durée de validité du titre de transport, le forfait n'est ni cessible, ni transmissible. Il ne peut faire l'objet d'un prêt à titre gratuit ou onéreux.

CATEGORIES DE CLIENTELE ET TARIFS

Les catégories de clientèle et tarifs correspondants sont définies par type de domaine dans la grille tarifaire ci-annexée.

Pour les forfaits « Saison », « Annuel » et « Carte Blanche Labellemontagne », l'apposition de la photo du titulaire est obligatoire.

Les tarifs publics de vente des titres sont affichés aux points de vente de la société. Ces tarifs sont exprimés en Euros et toutes taxes comprises.

Les réductions ou gratuités ne sont accordées que sur présentation aux points de vente, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires. Dans tous les cas, la détermination de l'âge à prendre en compte sera celui au jour de début de validité du titre à délivrer.

PERTE OU VOL DU TITRE

En cas de perte ou de vol, et dès lors que le titulaire est en mesure de présenter le ticket reçu qui lui a été délivré au moment de l'achat de son titre, le forfait pourra être remplacé. Il en coûtera la somme de 5 € (frais de blocage et de remplacement de support). La présentation d'une pièce d'identité sera exigée.

Tout titre ayant fait l'objet d'une déclaration de perte ou de vol auprès de la société sera désactivé immédiatement par celle-ci et ne donnera plus accès au domaine skiable. Tout blocage est définitif et immédiat.

Le temps restant à consommer sur le titre d'origine fera l'objet de l'émission d'un titre spécifique de remplacement.

REMBOURSEMENT - ASSURANCE

Tout titre délivré qui n'aurait pas été utilisé ou utilisé partiellement, ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit titre.

Les cartes loisirs 2011/2012 devront être consommées avant le 2 septembre 2012 ; au-delà, elles ne pourront plus être utilisées, et ce sans qu'il soit procédé à leur remboursement, ni à un report de validité.

Il est porté à la connaissance des titulaires de titres que les forfaits Remontées Mécaniques que nous proposons peuvent être vendus avec une assurance couvrant les secours sur pistes. Elle est nominative et personnelle et ne peut être cédée, ni remboursée. Tarifs par personne : 2,90 € par jour et 1,90 € par 1/2 journée.

CONTROLE - ABSENCE, FRAUDE OU NON-CONFORMITE DE TITRE - RESPECT DU REGLEMENT DE POLICE

Le titre doit être présenté lors de chaque contrôle à la demande des agents assermentés de la société. Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant l'accès au domaine skiable visé par les présentes, sans titre, ou munie d'un titre non-conforme, sera passible des indemnités et poursuites ci-dessous :

- versement d'une indemnité forfaitaire valant abandon de poursuites. Cette indemnité forfaitaire est égale à cinq fois la valeur d'un titre un jour tarif public pratiqué par la société (articles L 342-15, R 342-19 et R342-20 du Code du Tourisme).
- poursuites judiciaires.

Dans tous les cas précités, les forfaits pourront être retirés à des fins de preuve et / ou de restitution à leur propriétaire effectif.

MODALITES DE PAIEMENT

Toute délivrance d'un titre donnera lieu à paiement du tarif correspondant. Ces règlements sont effectués soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l'ordre de la société, soit en espèces Euros, soit par carte bancaire acceptée par la société (Eurocard, Mastercard, Visa) ou par chèques-vacances ANCV.

ACHAT OU RECHARGEMENT PAR INTERNET ET TELEPHONE

L'achat de forfaits à distance ou de rechargement s'effectue :

- en se connectant à l'adresse Internet « www.labellemontagne.com »
- via le centre d'appel téléphonique au 0 892 16 89 16 (0,34 € TTC/mn) du lundi au vendredi (8h à 18h), le samedi et dimanche (8h à 14h).

Le forfait est chargé sur le FREE PASS. En conservant ce support, le titulaire accède au rechargement direct pour un prochain achat.

FERMETURE ET INTERRUPTION DE SERVICE

En cas d'interruption du service supérieure à une demi-journée de la totalité des installations auxquelles le titre donne accès, le titulaire d'un titre de transport peut se voir proposer un dédommagement du préjudice subi.

Le titulaire pourra bénéficier du dédommagement sur remise des pièces justificatives suivantes : justificatif de vente et demande sur fiche écoute client.

Les pièces justificatives devront être produites dans les 15 jours suivant l'interruption de service.

Le dédommagement interviendra dans les deux mois suivant la réception des pièces.

Seuls les titres ayant été acquis et réglés par leur titulaire directement auprès de la société peuvent donner lieu à dédommagement direct par celle-ci.

RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Tout titulaire d'un titre est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécanique, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de la société, sous peine de sanction. Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de tenir compte des « Dix règles de conduite des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

En cas de préjudice matériel ou physique occasionné par un de nos appareils, le titulaire doit faire constater sans délai le préjudice au personnel de l'appareil et remplir la déclaration d'accident.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques, modèles et graphismes portés sur les différents titres, affiches ou tarifs sont déposés et toute reproduction est strictement interdite.

PROTECTION ET TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui est demandé par la société pour la délivrance d'un titre ou pour toute déclaration est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du titre ne pourra intervenir.

Ces données sont collectées à des fins de gestion, de contrôle des titres de transport et de statistiques.

Concernant les titres personnalisés, les données relatives aux déplacements de leur titulaire sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la Société.

Les photos qui sont obligatoires pour certains forfaits comme stipulés ci-dessus, sont destinées exclusivement à l'identification du titulaire du forfait concerné. Des forfaits anonymes sont également proposés à la vente.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le titulaire d'un titre (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes (notamment à la conservation de la photographie par voie numérique) auprès de la Société, en écrivant par mail à admin.orcieres@labellemontagne.com ou à l'adresse suivante :

ORCIÈRES LABELLEMONTAGNE
Espace Ecrins
05170 - ORCIÈRES 1850

Responsable des traitements : Orcières Labellemontagne

Finalités des traitements : gestion des fichiers de clients et de prospects, billetterie et contrôle d'accès CNIL N° 1293739

En application de l'article 90 du décret N°2007-451 du 25/03/2007, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande auprès de la Société susvisée.

Le Directeur de site
Xavier CORNE